



LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DES PROJETS D'IMPLANTATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE L'OUEST HERAULT

Dans le cadre de la convention « Accueil Investisseurs » signée le 18 mai 2006, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint Pons, les Communautés d'Agglomération Béziers Méditerranée et Hérault Méditerranée et les Communautés de Communes La Domitienne et Pays de Thongue vous proposent un accompagnement personnalisé pour chaque projet d'implantation et / ou de développement de l'Ouest Hérault.

1- ELABORATION D'UN PLAN D'AFFAIRES SUR TROIS ANNEES

La première étape pour le dirigeant de l'entreprise consiste à bâtir le dossier qu'il va soumettre à ses banquiers et aux autres partenaires privés et publics. Il va présenter son entreprise, sa stratégie de développement et les ressources qu'il doit mobiliser pour répondre à ses objectifs de croissance.

Les partenaires de l'Ouest Hérault l'accompagnent dans le montage de son Business Plan sur un modèle commun, dans le cadre de rencontres régulières avec un conseiller référent désigné dans une des structures, qui fera le relais pour l'ensemble du réseau.

⇒ **L'entreprise dispose, au terme de cette première étape, d'un dossier qui présente clairement sa stratégie de développement et qui évalue les besoins qui en découlent.**

2- ORGANISATION D'UNE REUNION TOUR DE TABLE DES PARTENAIRES

Pour chaque besoin exprimé dans le cadre du plan d'affaires, les partenaires de l'Ouest Hérault organisent, pour l'entreprise, une rencontre tour de table avec les partenaires potentiels de son projet. Ces réunions seront mobilisées une fois tous les deux mois, et selon un ordre du jour des projets évoqués fixé à l'avance et transmis aux partenaires, avec les plans d'affaires.

⇒ **L'entreprise dispose, à ce stade, de préconisations pour chaque ressource (humaines, techniques, financières...) qu'il devra mobiliser pour la réussite du projet.**

3- MONTAGE DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDES PUBLIQUES

Pour les aides financières auxquelles l'entreprise peut prétendre suite à la consultation des partenaires rencontrés, son conseiller référent l'accompagne dans le montage des dossiers de demande de subvention et/ou d'avances remboursables.

⇒ **L'entreprise est guidée dans le montage administratif des dossiers de demande d'aides publiques, par son conseiller référent.**

4- SUIVI DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT SUR LES TROIS ANNEES

Les partenaires de l'Ouest Hérault s'engagent à assurer un suivi concerté de l'entreprise sur les trois années du plan d'affaires et à initier le cas échéant des actions collectives sur des besoins communs qui seront exprimés par plusieurs entreprises aux mêmes échéances.